

5. Règlement

5.6 Annexes

5.6.2 Fiches patrimoine

5.6.2.3 Le Bourget

Projet de PLU arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024



LISTE DES ELEMENTS BATIS REMARQUABLES PROTEGES

En application de l'article L.151-19, le PLU inscrit des éléments bâtis remarquables protégés. Ils sont listés ci-dessous et repérés au plan de zonage.

N°	Dénomination, adresse	Référence cadastrale	Photos
1	Hôtel de Ville 65 avenue de la Division Leclerc	G155	
2	Lycée Germaine Tillion 48 bis rue Anizan Cavillon / 4 rue Roger Salengro	D64	
3	Ancien Lavoir 7 rue Edouard Vaillant / 30 rue Guynemer	N141	
4	Immeuble de la reconstruction 143-151 avenue de la Division Leclerc	B27, B28, B29, B42, B75	
5	Ancienne maison de l'aviateur Gaston Génin 5 rue du Président Wilson	F133	
6	Maison meulière 11 rue du Commandant Rolland	M38	

7	Atelier 2 bis cité Foy	M103	
8	Immeuble 15 rue du Commandant Rolland	M40	
9	Pavillon 2 rue Daniel Dohet / 33 rue Edgar Quinet	M94	
10	Eglise Saint-Nicolas 127 avenue de la Division Leclerc NB : l'Eglise est classée Monument Historique	B53	